

ACTUALITÉ

INFO EN IMAGES BLOGS DÉ

SUIVRE LE FIGARO LE SCAN



Politique International Société

Sciences Santé Environnement Météo

› International

Ottawa ne veut pas renoncer à chasser les phoques

Montréal LUDOVIC HIRTZMANN Mis à jour le 14/10/2007 à 16:50 | publié le 06/08/2007 à 06:00

J'aime

Tweeter

< 0

0

S'abonner au Figaro.fr

« CETTE *pratique inhumaine n'est pas digne du peuple canadien. Il n'y a aucune bonne raison pour laisser cette boucherie absurde continuer* », affirme le démocrate Tom Lantos. Président de la commission des affaires étrangères de la Chambre des représentants, il est à l'origine de la résolution américaine, approuvée lundi dernier et demandant à Ottawa de mettre fin à la chasse aux bébés phoques. Depuis, les médias et le gouvernement canadien ne parlent plus que de la « *trahison* » américaine.

« *Le gouvernement du Canada luttera contre les interdictions de ce type sur tous les fronts. C'est le moyen de subsistance de nombreuses personnes qui est en jeu* », tonne le ministre des Affaires étrangères, Peter McKay. Les premières campagnes contre l'extermination des bébés phoques ont commencé à la fin des années 1960. Depuis le milieu des années 1970, tant Greenpeace que Brigitte Bardot ou Paul McCartney ont multiplié les voyages dans les provinces maritimes du Canada pour dénoncer cette chasse.

La fourrure des blanchons

Les Canadiens sont conscients de l'ombre jetée par ces campagnes sur leur image à l'étranger, mais leur gouvernement affirme que l'interdiction de chasser les « *blanchons* », les bébés phoques, est respectée depuis une loi de 1987. Les organisations de défense des animaux clament le contraire et montrent des photos de bébés phoques agonisant sur la glace. Ottawa jure ses grands dieux que ces clichés ont été pris avant 1987. Les Canadiens jouent habilement sur les mots. Le ministère des Pêches et Océans ne mentionne pas que, passé l'âge de 12 jours et à partir du moment où il perd sa fourrure blanche, un phoque n'est plus considéré comme un bébé. Il peut dès lors être chassé, au même titre que le sont les 5,8 millions de phoques du Canada. L'Américain Tom Lantos assure, lui, que 95 % des 300 000 phoques abattus chaque année le sont avant l'âge de trois mois.

Récemment, la Belgique, les Pays-Bas et l'Italie ont interdit l'importation et la

Le Flash

Actu

Éco

23h57 Rugby: Chabal évincé d

22h36 L'ex-patron d'UniCredit

22h22 Syrie: la Jordanie retire

22h11 Hommage à Bob Marley

22h07 Wall Street finit sans di

22h03 Les USA craignent une :

21h57 Fillon contre les parrain

21h54 Syrie: réunion des amb

 | Tout le Flash Actu

CAC 40 : 3.376,66 (+0,27%)
Bourse | mes outils | cotations

FIGARO DIGITAL

L'intégrale du Figaro.fr 12€

commercialisation des produits dérivés du phoque. Les autres pays de l'Union européenne étudient des mesures similaires. Le Mexique s'est joint au concert des protestations.

Si la chasse aux phoques a longtemps été une activité économique importante pour le Canada, en 2006, les exportations canadiennes de peaux de phoque n'ont été que de 16,4 millions de dollars. La résolution américaine pourrait donner le coup de grâce à une industrie sur le déclin, mais il y aura un dernier baroud d'honneur. En milieu de semaine, les Canadiens se sont tournés vers l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Ils demandent la tenue de consultations officielles dans le cadre du processus de règlement des différends commerciaux de l'OMC afin de trouver une solution. Les Canadiens n'en démordent pas : l'interdit belge relève de l'atteinte au commerce international. Cette année, les autorités canadiennes ont autorisé la chasse de 270 000 phoques, soit 65 000 de moins que l'an dernier. Ottawa estime à 5,5 millions le troupeau de phoques du Groenland dans ses eaux et affirme que la chasse ne menace pas sa survie.



investissez dans l'or !

Achetez de l'Or physique en ligne au meilleur cours. Professionnels de l'Or depuis 1979 !

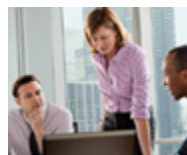
» [Cliquez ici](#)



bons plans emirates

Découvrez vite les promos : Vol A/R Paris – Shanghai à partir de 501€ TTC

» [Cliquez ici](#)



microsoft office 365

Microsoft Office 365 : A votre service quand vous le voulez.

Testez-le gratuitement!

» [Cliquez ici](#)

Publicité Ligatus

Réagir à cet article

Commentaire : *

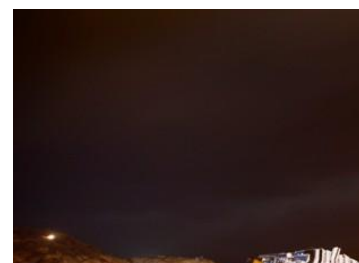
Les commentaires sont limités à un maximum de 1500 caractères.

e-mail : *

Votre email ne sera pas visible.

VALIDER

Le naufrage du Costa C



Concordia : bras de fer Costa Croisières et le

INFO LE FIGARO - La société, l'indemnité forfaitaire de 11.000€ par passager, leur réclame en échange du renoncement immédiat à toute action en justice. Les victimes refusent d'être pluri-mur»...

Par [Laurence De Charette](#)

Et aussi :

- » [Concordia : 14.000 euros d'indemnité par passager](#)
- » [Concordia, PIP : pourquoi il y a une «class action» en France](#)
- » [Concordia : une célèbre avocate](#)